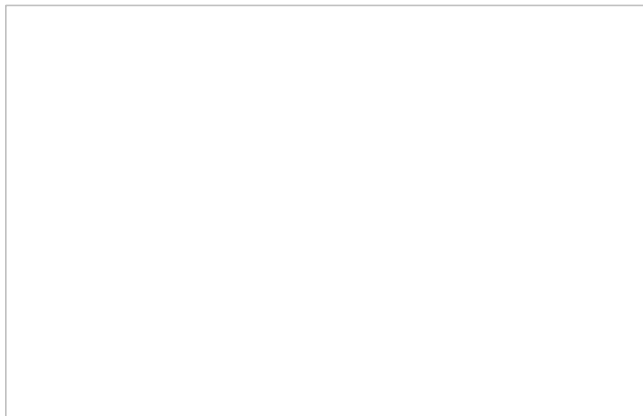


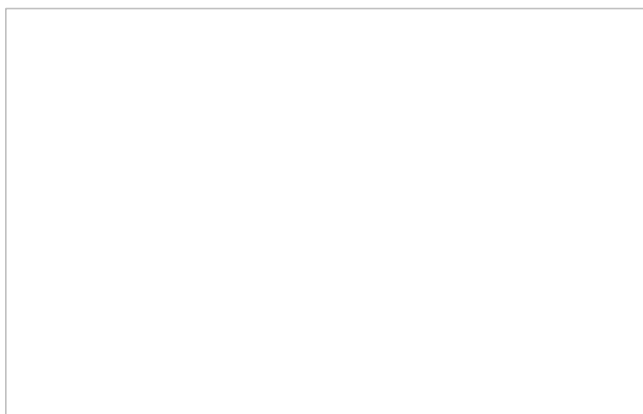
[Emplois francs, un nouveau dispositif au service de l'emploi](#)

Vous êtes demandeur d'emploi et vous résidez dans l'un des quartiers éligibles aux emplois francs ? Entre le 1er avril 2018 et le 31 décembre 2019, votre embauche peut donner droit à une aide financière pour votre employeur. En CDI : 5000 € par an pendant 3 ans ou en CDD : 2500 € par an pendant 2 ans. Les quartiers prioritaires couverts par ce nouveau dispositif à Sevrans sont les Beaudottes, Rougemont et Montceleux/Pont-Blanc.

Pour les employeurs, cliquez [ici](#) pour en savoir plus :



Pour les demandeurs d'emploi, cliquez [ici](#) :



À télécharger

[depliant_emploi-franc-demandeur_emploi.pdf](#) (.pdf - 1.01 Mo)

[depliant_emploi-francs_employeur.pdf](#) (.pdf - 946.06 Ko)

Lire aussi

[En savoir plus >>](#)

Publié le 12 avril 2018